



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Union Fédérale de la Santé Privée

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ CGT UES ORPEA FILIALE EHPAD DU GROUPE ORPEA

La CGT a déposé un droit d'alerte pour Danger Grave et Imminent le 30 mars 2020 suite à de nombreux dysfonctionnements relevés dans des établissements de l'UES ORPEA concernant les mesures de protection des salarié.e.s contre l'épidémie du COVID-19.

Suite à cette alerte, une première réunion avec la direction s'est tenue le 1^{er} avril 2020 où nos élu.e.s CSE ont réaffirmé les dysfonctionnements relevés et ont maintenu leur droit d'alerte malgré l'insistance de la présidente du CSE que ce droit d'alerte soit retiré, obligeant celle-ci à mettre en place une réunion extraordinaire du CSE le 2 avril 2020.

Lors de cette réunion, nos élu.e.s ont encore une fois dénoncé les manquements graves concernant la protection insuffisante des salarié.e.s, citant de nombreux exemples factuels de manque ou d'absence de moyens de protection dans plusieurs établissements, de procédures inadaptées à la crise sanitaire actuelle et d'énormes inexactitudes des directions d'établissements sur les déclarations de salarié.e.s contaminé.e.s présent.e.s sur les sites.

Les organisations Arc en Ciel et UNSA du CSE d'ORPEA ont décidé de voter contre ce droit d'alerte, limitant ainsi la possibilité des salarié.e.s de l'UES ORPEA.

Pour rappel, l'UES compte 220 établissements dans toute la France, avec 12 000 salarié.e.s potentiellement en danger.

Le groupe ORPEA, avec le soutien de ces organisations syndicales, assume donc sans état d'âme d'envoyer au front ses salarié.e.s sans mettre en place les moyens nécessaires pour les protéger en empêchant ceux-ci d'exercer leur droit de retrait, continuant ainsi à mettre en danger leur santé, celle de leurs résident.e.s, de leurs collègues et de leurs familles.

Les élu.e.s et mandaté.e.s CGT du groupe ORPEA dénoncent avec force ce comportement irresponsable de la direction du groupe qui cherche par tous les moyens à échapper à ses responsabilités de protection de ses salarié.e.s, ainsi que le refus de tester les résident.e.s et les soignant.e.s de peur d'avoir des cas positifs qui saliraient leur image.

Il est clair que le souci du groupe d'assurer les dividendes de ses actionnaires prime sur celui d'assurer la santé de ses salarié.e.s.

Montreuil, le 7 avril 2020

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

37/20

Tél : 01.55.82.87.88
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr